



## Déclaration liminaire

### DISP TOULOUSE - CTI du 24 juin 2021

Il était tentant de dénoncer le peu de respect que vous accordez au dialogue social en convoquant à minima les instances : s'agissant de la première de l'année, et en modifiant la date du CTI à quelques jours de la tenue de ce dernier, mais nous sommes submergés par les avalanches de l'actualité et sidérés par l'absence de réaction de l'Administration Pénitentiaire.

Nous déplorons déjà, à peine la moitié de l'année 2021 écoulée, 56 féminicides . 56 de trop. Cela est insupportable. Pourtant, au lieu d'engager une réelle réflexion sociétale sur la prévention des violences conjugales et une réelle prise en compte de la parole ou des plaintes des femmes qui en sont victimes, ce qui est de la responsabilité de l'État, le gouvernement préfère chercher des boucs émissaires.

Or, nous le réaffirmons : les seuls responsables en sont les auteurs. Et si d'autres responsables doivent être pointés du doigt c'est bien le gouvernement et les parlementaires.

Parce que les budgets dont sont dotés les Ministères de la Justice et de l'Intérieur sont faméliques au regard des autres pays européens. Idem pour la fonction publique hospitalière qui ne peut prendre en charge l'ensemble des personnes sujettes à de tels troubles psychiatriques faute de place et de soignants.

Parce que les subventions allouées aux structures associatives de prise en charge des victimes (logement et accompagnement) comme des auteurs (thérapies) sont des leurres.

Enfin, parce qu'au sein du Ministère de l'Intérieur, la politique du chiffre est la seule qui commande les interventions et investigations. Aucune formation d'agents à la prise en charge des victimes et aucune mesure prise dans les faits ou volonté réelle de prioriser la lutte contre les violences faites aux femmes.

Nous n'oublions pas les victimes et leurs proches mais aujourd'hui, à travers la Justice taxée de laxisme, avec l'aval de notre ministre de tutelle, les SPIP sont encore en première ligne et pointés du doigt. Notre travail, nos missions fondamentales et le professionnalisme des agents composant les SPIP sont attaqués de toute part. Des injonctions de notre Administration pleuvent, accablant d'autant plus les personnels des SPIP qui ont pourtant cruellement besoin de soutien.

Nous avons légitimement, ou naïvement, espéré une défense publique de notre Administration. Au lieu de cela nous avons eu droit à du silence, de la défiance puis du contrôle, la négation de nos missions, un transfert de missions de police ou des magistrats vers le SPIP et enfin, encore du contrôle. Dans quel but? Nul ne le sait.

En revanche, nous pouvons l'affirmer sans ambages : tout cela alourdit les tâches quotidiennes, crée une responsabilité individuelle des CPIP dans leur prise en charge comme des PA dans le suivi administratif des actes du SPIP. Ces actes qui deviennent de plus en plus nombreux, portent atteinte à l'indispensable relation de confiance à construire et maintenir avec les personnes qui nous sont confiées et amenuisent le temps pouvant être consacré au suivi, aux entretiens, au partenariat et à l'insertion des personnes qui nous sont confiées, seuls gages de prises en charge de qualité et donc de prévention de la récidive.

Après des années de lutte pour faire entendre à l'Administration le principe élémentaire selon lequel la prévention de la réitération d'infractions d'une personne passe nécessairement par sa prise en charge globale et aucunement sur la « scientificité » de méthodes peu compatibles avec l'essence de nos missions, la CGT IP reste coi face à une énième réaction politico-médiatique de notre ministère qui accable les services déconcentrés de l'Administration et nous éloigne encore un peu plus du travail pour lequel nous nous sommes engagés et pour lequel nous œuvrons chaque jour au mieux compte tenu des moyens dont nous disposons.

Nous déplorons tout autant l'absence de réaction de la Direction Interrégionale face aux commandes insensées de la Dap, demandant notamment aux CPIP de remplir des tableaux de suivi des auteurs de violences conjugales ou octroyant des accès au logiciel APPI sans réserve malgré le droit et les avis déjà donnés de la CNIL lors de la création de celui-ci. Preuve en est, rien de tout cela ne figure dans l'ordre du jour examiné aujourd'hui à ce CTI.

Nous savons pourtant tous que ces tableaux sont une perte de temps, présentent un intérêt limité au vu de ce que les hiérarchies veulent en faire, si ce n'est servir à décaler le curseur des responsabilités en cas de nouveaux faits (une personne suivie pour une autre infraction que des violences intra-familiales ne peut elle pas être violente dans le cercle familial pour autant?)

Nous savons également que des moyens RH suffisants, un partenariat étoffé et un travail socio-éducatif pour chaque personne suivie sont les seuls gages d'une prise en charge adaptée et ainsi de prévention en concordance avec l'obligation de moyen, la seule qui repose sur les SPIP. Car oui, les SPIP ont une obligation de moyen, pas de résultat. Le risque zéro de récidive n'existe pas.

Il aurait été de bon ton que tout ceci soit défendu auprès du grand public en ces temps sombres, où les SPIP ont besoin d'être soutenus et connus, pas seulement exposés quand un bouc émissaire est recherché.

Nous allons une fois de plus ne compter que sur nous-mêmes : en apportant tout notre soutien et en réaffirmant notre solidarité à tous les collègues visés par les inspections, ainsi qu'à tous les collègues dont les dossiers sont examinés à la loupe pour déceler la moindre faille. Courage à eux, courage à nous.

**Luttons toutes et tous ensemble pour défendre et préserver nos missions !**

La Coordination Régionale de la CGT IP DISP TLSE